

ÉCHOS DE L'ATELIER « L'entretien des terrains de football sans produit chimique »

15 juin 2016 ● Le Genest-Saint-Isle
27 septembre 2016 ● Pommerieux



[Retrouvez le diaporama de
présentation du Réseau des
collectivités en cliquant ici.](#)

Ces 2 ateliers du Réseau des collectivités ont été organisés dans le cadre du partenariat entre le Conseil départemental de la Mayenne et Synergies.

Le mercredi 15 juin, 25 participants (dont 12 élus) se sont retrouvés au Genest-Saint-Isle ; et le mardi 27 septembre, 28 personnes (dont 13 élus) se sont retrouvées à Pommerieux pour échanger autour des questions d'entretien des terrains de football sans produit chimique. Au total 25 élus, 20 agents de collectivités et 8 membres de la société civile ont participé à ces deux rencontres

Ce document présente la synthèse des 2 rencontres.

■ Introduction

Après la présentation rapide de l'association et le projet « [Réseau des collectivités en marche vers le développement durable](#) », l'animatrice a proposé un rapide tour de salle pour connaître les communes représentées et le type d'acteurs présents (élus, agents ou citoyens). La rencontre s'est déroulée en 4 temps :

- ❖ une présentation des réglementations liées à l'utilisation des produits phytosanitaires,
- ❖ une présentation des méthodes d'entretien des terrains de football et des alternatives existantes,
- ❖ des témoignages de collectivités,
- ❖ la visite du terrain de football de la commune d'accueil permettant notamment d'échanger autour des pratiques et des matériels utilisés.

La thématique de la rencontre est introduite en précisant qu'après une rencontre sur les cimetières en 2015, l'idée était de proposer une continuité sur l'entretien alternatif des espaces verts communaux en ciblant sur l'entretien des terrains de football.

■ La réglementation liées à l'utilisation des produits phytosanitaires et ses évolutions



❶ **Agathe Lemoine**, animatrice du programme Phyt'Eau Propre 53, présente la réglementation en matière d'entretien des espaces verts.

Retrouvez le diaporama présenté en cliquant [ici](#)

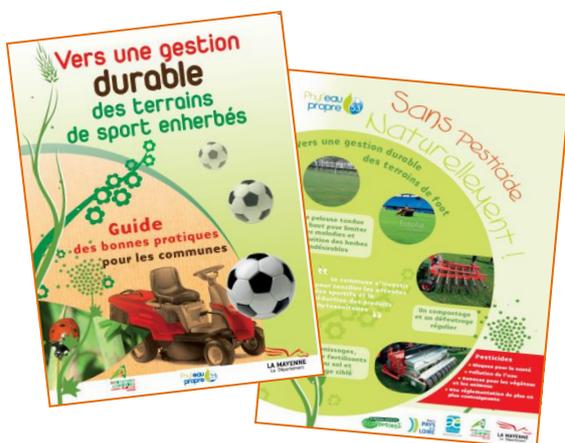
Dans un premier temps, une présentation des enjeux liés à l'entretien des terrains de foot :

- La protection de la santé des joueurs, du public et des agents,
- La concertation des différents acteurs concernés (club de foot, services espaces verts,...)
- Préservation de la qualité des eaux souterraines.

Puis, un rappel du contexte réglementaire est précisé : La **loi sur la transition énergétique adoptée le 22 juillet 2015 avance les dates d'interdiction des produits phytosanitaires pour les collectivités à 2017**. Cette interdiction concerne pour le moment les espaces verts, forêts, promenades ouverts au public et les voiries. Les terrains de foot ne sont pas concernés pour le moment, mais les communes doivent dès maintenant se préparer à d'autres évolutions réglementaires, notamment l'interdiction sur les terrains sportifs, dans les années à venir. Il faut donc se préparer maintenant !

Quelques règles d'utilisation de produits phytosanitaires sont rappelées :

- Les lieux d'accueil du public doivent être inaccessibles sur des durées différentes selon les produits (balisage + information) : les terrains de foot sont concernés.
- Il est rappelé aussi que le stockage doit respecter différentes règles ainsi que l'équipement de la personne qui applique.
- Afin de faire adhérer les habitants, il est conseillé de communiquer très en amont. Il est rappelé que des supports sont à disposition pour prévenir la population et sensibiliser.



Pour retrouver les outils à disposition des collectivités <http://www.ecomotives53.fr/ecomotives-53-collectivites-espaces-verts-phyt-eau-propre-espaces-verts-phyt-eau-propre-les-outils-de-communication.phtml>

Par ailleurs, le Conseil départemental a développé un guide technique à destination des collectivités (agents et élus) sur la gestion durable des terrains de sport enherbés. Ce guide est téléchargeable via le lien suivant : <http://fr.calameo.com/read/000355625f1debbc5a111>

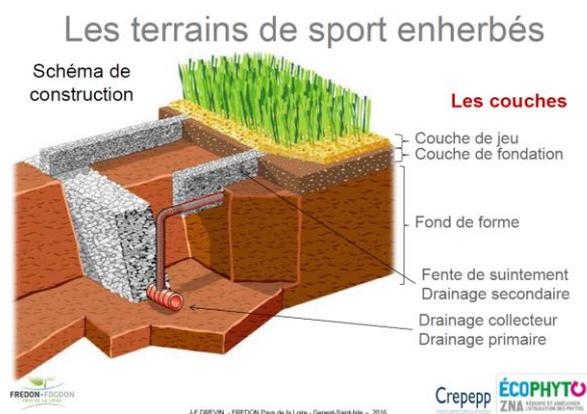
■ Les méthodes d'entretien des terrains de football et les alternatives existantes



① **Jean-François Drevin, chargé de mission Crepepp Ecophyto à la FREDON Pays de la Loire, donne quelques conseils méthodologiques pour initier une démarche d'entretien sans produit chimique.**

[Retrouvez le diaporama présenté en cliquant ici](#)

Pour réduire l'usage des produits phytosanitaires, il faut compenser par des travaux mécaniques. Ce n'est pas sans difficulté compte tenu de la saisonnalité de l'activité et des contradictions entre logique sportive et logique horticole. C'est un défi pour les services techniques ! Les terrains de sport enherbés subissent de nombreuses contraintes (piétinement, agression climatiques...)
Afin d'anticiper la réglementation, on peut se tourner progressivement vers les substances compatibles avec l'entretien biologique.



Jean-François Drevin parcourt les principales techniques pour assurer une bonne santé du gazon, et ainsi éviter l'invasion des adventices. Une pelouse saine, vigoureuse, à racines profondes est moins sensible aux attaques de ravageurs ainsi qu'à l'envahissement par les adventices.

👤 Comment se former ?

Cet atelier permet de vulgariser les techniques d'entretien mais un travail plus précis est proposé sur plusieurs jours par le CNFPT.

Un élu souligne que c'est une bonne idée de réaliser des formations décentralisées !

👤 Que pensez-vous du mulching ?

Attention, il peut favoriser le feutre. C'est une bonne idée si votre sol est capable de se dégrader. Il faut tester. Les services techniques du Genest-Saint-Isle pratiquent le mulching grâce à une très bonne machine.

Un élu rappelle que plus on exporte, plus il faut faire de l'apport pour compenser. Le mulching limite l'apport.



❶ Denis Marché, formateur paysagiste consultant en aménagements paysagers, présente l'entretien éco-responsable des terrains engazonnés.

[Retrouvez le diaporama présenté en cliquant ici](#)

Denis Marché précise qu'au préalable, pour mettre en place une écomaintenance, il faut préparer les usagers et les jardiniers à cette mutation en passant par la formation, l'information et la gestion préventive des conflits. C'est le rôle du gestionnaire.

Puis des conseils techniques sont apportés pour mettre en place un écomaintenance :

- tondre plus haut (40 à 50 mm): plus les tontes sont rases, plus les adventices sont favorisées. Il faut passer en été à 60 mm pour que les gazons s'enracinent plus profondément pendant les périodes chaudes.
- Adventices : arracher les plantes à grosses racines (plantain, pâquerettes..) et inciter les joueurs à accepter un envahissement partiel. Le trèfle ne peut pas être supprimé mais les opérations mécaniques et un griffage avant la tonte permettent de limiter son développement.
- Pour éliminer le trèfle, ce sont les opérations mécaniques et le passage d'une griffe avant de tondre pour permettre le passage d'une partie du trèfle dans la tondeuse. On ne pourra pas le supprimer mais on peut le limiter.
- Il faut limiter l'arrosage et la fertilisation.
- Plus les terrains sont roulés, plus on amplifie les creux et les bosses. Pour niveler le terrain, il faut des apports de terreaux, de sables et des travaux d'aération (scarification, décompactage)

Enfin une présentation de l'ensemble des différents types de matériels est proposée.

👉 Pour les communes rurales, qui n'ont pas toutes le même budget, le même contexte, avons-nous besoin de tout ce matériel pour mettre en place une écomaintenance ?

Tout dépend du nombre de licenciés, de la régularité de la pratique sportive par des clubs, des scolaires. Il est prudent d'investir au moins dans le décompacteur. L'achat d'un aérateur à lames ou couteaux est indispensable. Un décompacteur à broches, utilisé 1 à 2 fois par an, c'est 26 000 euros d'investissement... en quatre ans c'est amorti pour 4 collectivités à mutualiser.

👉 Quelle est la limite basse dans la fréquence des apports en eau ?

La limite dépend du terrain, du drainage et de l'œil du jardinier. S'il y a un système de drainage très efficace le gazon ne va pas profiter l'irrigation par remontée capillaire, il faut donc être prudent avec le stress hydrique. Mais si c'est en pleine terre sans système de drainage sophistiqué, on peut repousser l'arrosage de 24h, voire davantage, sans que le gazon souffre. Un terrain doit être trempé sur 12-15 cm après un arrosage.

👉 Comment gère-t-on l'apport organique, quel coût ?

Tout dépend du terrain et de l'approvisionnement ! Il y a beaucoup de collectivités qui sont passées à une fertilisation 100% organique. La fertilisation d'un terrain c'est environ 1500 € pour 4 apports en fertilisation minéral par an. Si on passe en apport organique, c'est un surcoût de 500 € soit 2000 €. L'avantage est que l'on apporte de la biomasse mais le gazon réagit moins vite que si on apporte un engrais minéral. Attention aux apports en azote, même en organique.

■ *Les témoignages*

Le Genest-Saint-Isle (53), site pilote zéro pesticide du programme Phyt'Eau Propre

🗨️ **Nicole Bouillon, maire**, précise la démarche de la commune dont le terrain de sport est site pilote zéro phyto dans le cadre du programme Phyt'Eau Propre 53.

Contexte

La commune du Genest Saint Isle est engagée depuis 2008 dans la démarche zéro phyto avec l'arrêt des traitements en premier lieu sur les terrains de foot. Elle est l'un des sites pilotes suivi par Phyt'Eau Propre 53 sur la thématique « Terrain de football en zéro phyto ». C'est une suite logique puisque la commune est l'une des premières communes qui s'est engagée dans une démarche de préservation de l'environnement en classant dans un premier temps son patrimoine paysager comme les chemins creux, les espaces boisés, etc.

Démarche

Les terrains de football de la commune datent des années 70. Ils se situent en bordure du Vicoin sur des sols limons argileux (30 % argile), hydromorphes, secs en été avec la présence de fissures. Ils ont été drainés à 30 cm en comblant les tranchées avec du tout-venant et des petits graviers pour améliorer l'assainissement du terrain.

Mais il y avait le problème avec l'eau de la rivière qui remontait dans les drainages à chaque hiver. Tous les réseaux ont été nettoyés. L'abaissement du niveau d'eau de la rivière a permis un meilleur drainage et une meilleure santé du gazon.

La commune a eu des retours de l'entraîneur qui arrivait de Bonchamp et des plaintes des joueurs. Alors une visite de Bonchamp a été organisée et a conduit au changement de matériel pour tondre plus bas.

Aujourd'hui, il y a plus de soins apportés :

- 1 sablage par an
- aération 2 – 3 fois dans l'année
- Mulching depuis 3 ans.
- Roulage, griffage : mais il ne faut pas en abuser !

Aujourd'hui le regarnissage est partiel. Il n'y a pas de tonte en juin (pendant le regarnissage). La hauteur de tonte est remontée l'été.

Comment les joueurs, les habitants, vivent ce passage au zéro phyto ?

C'est une démarche longue de 10 ans. La communication auprès des usagers est informelle.

Retour négatif : les sportifs sont embêtés par des turricules de vers de terre. Il faudrait les « rediriger » dessous en décompactant. En conclusion, il n'y a pas de recette parfaite. Beaucoup de matériels existent mais il faut les utiliser avec parcimonie.

👉 Est-ce que le fait d'arrêter les phytos a permis d'économiser ou pas sur le service ?

On ne l'a pas fait pour l'économie mais pour la santé !

Le Genest St Isle



Les participants de la rencontre au terrain de football du Genest St Isle.

L'expérience de Montenay, vers une démarche zéro phyto

Jérôme Chardron, Maire de Montenay, témoigne sur la volonté de la commune de se diriger vers du zéro phyto sur le terrain de football et les problèmes rencontrés.

Contexte

En 2013, la commune a décidé d'arrêter l'utilisation de produits chimiques pour la sécurité et la santé des agents et des usagers. Une formation en binôme (élu + technicien) a donc été réalisée sur les méthodes d'entretien et les alternatives.

Un plan de désherbage a été réalisé avec le syndicat d'eau. Il servait de guide mais tout n'a pas été suivi et il serait à actualiser. Le plan bocager de la commune est en cours de finalisation.

« Ce témoignage nous a fait redécouvrir notre plan de désherbage. On va se faire accompagner ».

Les contraintes liées à l'utilisation des produits phytosanitaires sont tellement fortes qu'on souhaite « en sortir ». M. Chardron s'étonne du niveau d'exigence des joueurs qui a énormément évolué depuis 20 ans, la relation au confort est différente. En tant qu'élu, il faut garder l'art du bon sens.

Montenay mutualise du matériel avec 3 communes (Saint Denis de Gastines, Ernée, Saint Pierre des Landes).

Bilan

La démarche est encore à ces débuts. « On a besoin d'accompagnement pour avancer concrètement ».

La communication n'est pas encore engagée en attendant la réalisation du plan de gestion différenciée.

Pommerieux (53), 10 ans d'expériences dans l'entretien sans produit chimique

Jean Louis Templier, maire et **Jean Luc Chevallier**, agent municipal présente la démarche de la commune.

Contexte

Cela fait une dizaine d'années que la commune ne met plus de pesticide sur ces terrains de sport. La prise de conscience s'est faite lorsque l'école a été transférée à côté du terrain et lors de la création d'un lotissement à proximité. La santé des habitants était un enjeu primordial dans le choix d'orientation de la commune.

Démarche

En 2006, il y a eu un carottage et un sablage (125 tonnes de sable) qui a été un investissement important pour la commune (4700 euros). Mais cela a été très bénéfique pour le terrain.

Autour du terrain, les allées sont entretenues par désherbage thermique. Mais ce n'est pas la solution car il y a une consommation de gaz importante. La commune souhaite donc mutualiser l'achat de matériel mécanique pour entretenir les allées car c'est un investissement très important. Le travail de mutualisation est en réflexion avec les communes ayant le même besoin. Le sarclage est plus bénéfique sur les allées sablées et non sur le bitume.

Aujourd'hui, il y a plus de soins apportés :

- des tontes pas trop rases pour éviter que les mauvaises herbes s'installent,
- une analyse des terres tous les 4/5 ans,
- pH bas donc apport de chaux : 4 épandages/an,
- arrosage raisonnée de 300 à 1000 m3. Actuellement, l'arrosage est réalisé avec le service d'eau mais il y a un projet en cours de création d'un bassin de rétention d'eau pluviale de 2500m3 pour arroser les espaces verts de la commune et le terrain. Le choix du système d'arrosage n'est pas défini,
- Mulching – hauteur de tonte de 5 cm,
- Tonte le vendredi quand c'est possible selon les conditions météo,
- 1300€ d'engrais.

Comment les joueurs, les habitants, vivent ce passage au zéro phyto ?

C'est surtout au printemps que nous avons beaucoup de retours des joueurs car il y a une pousse plus importante et rapide. Au début on était obligé de faire du roulage pour répondre aux exigences des joueurs mais, grâce aux discussions et aux explications, on a pu passer progressivement vers le sablage sans roulage. Le roulage n'est pas interdit, mais il faut faire une aération à lame derrière. Un terrain qui a souffert après un match nécessite un travail de fourmi mais c'est souvent dans des conditions très humides qu'il se dégrade. Si les conditions sont défavorables les joueurs acceptent de jouer sur le 2^{ème} terrain naturel qui se régénère plus facilement que le terrain d'honneur.

Les remarques de la population concernent principalement les cimetières.

Bilan

Le désherbage mécanique est une bonne solution mais il faut s'équiper et mutualiser !

Il faut un dialogue entre les équipes de foot, la commune, les agents pour avoir une forme d'engagement mutuel.



Les participants de la rencontre au terrain de football de Pommerieux

L'expérience de Nyoiseau (49), une mutualisation du matériel et des terrains

Denis Bellier, adjoint à la commune de Nyoiseau présente la démarche de Nyoiseau.

Contexte

C'est une commune qui s'étend sur 1500 ha avec une population de 1500 habitants. Elle est traversée par l'Oudon et possède un patrimoine architectural remarquable. La commune possède un espace sportif avec 2 terrains en herbe de football, 1 terrain de pétanque et 2 terrains de tennis. Il y a 2 cimetières sur la commune.

En 2008, la commune a mis en place un plan de désherbage et un plan de gestion différenciée sur la volonté des élus et des employés municipaux. En 2010, la commune est passée au zéro phyto sur l'ensemble des espaces verts dont les terrains de football.

Démarche

La commune a bénéficié des moyens et méthodes d'entretien de la ville de Segré qui possède une équipe et du matériel spécialement dédiés à l'entretien de leur terrain de football car elle joue en haut niveau. Jusqu'à 2010, la commune louait le matériel (vertidrain, défeutrage) à la ville de Segré mais c'était très cher. Elle a donc décidé d'investir sur une tondeuse Amazone qui fait du défeutrage et de la tonte.

Quand la Communauté de Communes a pris la compétence sport, elle a réalisé un diagnostic de l'ensemble des terrains et établit un planning afin de mettre en place une mutualisation du matériel et des agents d'entretien. La commune de Nyoiseau bénéficie donc du matériel de la Communauté de Communes. Cela ne coûte plus rien à la commune.

Deux agents de la commune ont réalisé des formations. La commune bénéficie d'un appui technique du responsable des sports de la ville de Segré.

De plus, elle est en phase de regroupement avec deux autres clubs de communes voisines. Il y a donc au total 4 terrains sportifs pour 3 communes. Le lieu des matchs change pour que les terrains puissent souffler. L'avantage est que les joueurs peuvent jouer plus souvent.

Les abords et les allées sont sablés.

En terme de jeu « ce n'est pas le trèfle qui nous fait perdre ».

Bilan

La mutualisation du matériel et des terrains a beaucoup d'avantages :

- Pour la communauté de communes cela permet d'amortir l'investissement et le budget dédié
- Pour la commune ça permet de bénéficier de matériel efficace
- Un dialogue facilité avec les joueurs car le planning des matchs est réalisé en fonction du planning d'entretien. L'ensemble des clubs respectent donc cette démarche.

Le relationnel avec les usagers n'est pas simple mais il faut aller à leur rencontre, écouter les demandes et proposer des solutions.

La commune fait passer beaucoup de message par le bulletin municipal.

C'est une démarche très longue mais il faut être patient.

Il faut acheter du matériel « utile » en fonction des besoins d'entretien.

■ *En conclusion*

Ces deux rencontres ont permis de faire ressortir plusieurs éléments :

- La **logique sportive et la logique agronomique sont à concilier**. Elles ne doivent être opposées mais partagées grâce au dialogue, à la communication et à l'écoute de la part des communes, des agents et des joueurs.
- Il faut favoriser les **interventions mécaniques** en s'adaptant à son terrain et en respectant les périodes d'intervention.
- **La mutualisation** est un bon moyen pour rentabiliser l'achat de matériel très coûteux pour les collectivités

Les participants sont invités à visionner une vidéo de synthèse de Fredon Bretagne :



[Cliquez pour visionner la vidéo](#)

Liste des participants :

NOM	Prénom	Collectivités / structure
AUBRY	Maurice	Ahuillé
BELLIER	Denis	Nyoiseau
BERTRON	Vincent	Quelaines Saint Gault
BOUILLON	Nicole	Genest-Saint-Isle
BIGOT	Pierre	Mayenne communauté
BRETON	Clément	CFP La Futaie
BROUSSIN	Jean-Pierre	Neau
CANNIOU	Christian	Montenay
CHAMPENOY	Vincent	CFP La Futaie
CHARDRON	Jérôme	Montenay
CHARLES	Dominique	Château-Gontier
CHARTIER	Ludovic	Careilles
CHESNEL	Paul	Montenay
CHEVALLIER	Jean-Luc	Pommerieux
CHEVREUL	Elisabeth	Coudray
COMMER	Martial	Pommerieux
COLLIGNON	Jeannine	St Pierre la Cour
DAVID	Gisèle	Cossé-le-Vivien
DREVIN	Jean-François	FREDON Pays de la Loire
FERRON	Serge	Château-Gontier
GIFFARD	Denis	Montjean
GODARD	Romain	CFP La Futaie
GODIN	Valérie	Chailland
HOCHET	Christine	Cuillé
HUMEAU	Damien	Paysagiste
JAVAUX	Emmanuel	Ambrières les Vallées
JEULAND	Joseph	Mondevert
LAURENT	Jean-Yves	Saint-Quentin-les-Anges
LEMOINE	Agathe	Phyt'Eau Propre 53
LEVEILLE	Benoît	CFP La Futaie
MARCHE	Denis	Formateur paysagiste
MAUNIER	Alain	Pommerieux
MESSE	Christine	Montjean
MICHEL	André	
MICHEL	Louis	Conseil départemental 53
MILCENT	Patricia	Région Pays de la Loire
MONTAGU	Delphine	Conseil départemental 53
MOUNIER	Dominique	Pommerieux
PLANCHENAULT	Noel	Meral
PAUMARD	Erwan	Montenay
PECOT	Gilles	Bonchamp
RAIMBAULT	Joel	Saint-Fort
RESTIF	Vincent	Pommerieux
RICOU	Olivier	Ahuillé
ROBERT	Alexis	Conseil départemental 53
ROBERT	Jean-Sébastien	
ROUDIERE	Dominique	St Laurent des Mortiers
SABLE	Phillippe	Genest-Saint-Isle
SAINT	François	Saint-Ouen-des-Toits
SAUDRAIS	Gérard	
TEMPLIER	Jean-Louis	Pommerieux
TURPIN	James	Bouchamps les Craon

Etaient excusés :

NOM	Prénom	Collectivités / structures
AGNIER	Maiwenn	Bruded
CADOT	Monique	Quelaines
CLOTEAU	Thierry	Association Synergies
GARNIER	Patrice	Liffré
JOLY	Emeline	Azé
JEULAND	Joseph	Mondevert
MERCIER	Pascal	Azé
MONCEAU	Gérard	St Ouen des Toits
RONDEAU	Alain	Jublains
VOISIN	Maryvonne	Montenay